

Gestion de Patrimoine et Notaire

Par **Che63**, le 10/01/2017 à 12:47

Bonjour à tous

Je suis diplômée en Gestion de patrimoine et Conseillère patrimoniale en banque depuis 4 ans. Je souhaite me réorienter et intégrer le Master 2 Droit Notarial. Cependant, j'aimerais avoir vos avis concernant la difficulté de trouver le stage de 2 ans. Pensez vous que ma spécialité en Gestion de patrimoine peut intéresser les études ? Mon expérience à la banque peut être un plus ? À partir de quand peut on commencer à chercher le stage ?
Merci pour votre aide et vos réponses!

Par **LouisDD**, le 10/01/2017 à 13:50

Salut

Peut être fait il d'abord se renseigner sur la possibilité d'intégrer un M2 directement, et surtout voir si pour votre réussite cela ne sera pas préjudiciable !

À voir...

Bonne journée

Par **Che63**, le 10/01/2017 à 13:55

Effectivement, je me suis renseignée auprès de la fac et d'après le directeur de la formation et grâce à mon M2 GP je peux déposer mon dossier pour le M2 Droit Notarial. Mes doutes se portent surtout sur le stage déterminant pour valider la formation et la difficulté de trouver ce dernier.

Merci pour vos réponses

Par **Poussepain**, le 11/01/2017 à 10:53

Bonjour,

Effectivement la gestion de patrimoine et le notariat ce n'est pas tout à fait la même chose. Certaines thématiques peuvent se recouper mais ce n'est pas le même angle d'approche, le notaire est d'abord un juriste.

La question est donc de savoir quel parcours vous avez fait pour entrer en Master 2 gestion de patrimoine.

Il faudra à mon avis justifier d'un certain niveau en droit pur (droit de la famille, obligations, biens, régimes matrimoniaux, successions, libéralités...).

Si vous avez rejoint la gestion de patrimoine à partir d'un cursus juridique, ce n'est pas un souci, et votre emploi en banque pourra être valorisé.

Si vous avez un cursus uniquement en banque/finance, il va nécessairement falloir faire vos preuves en droit et rassurer vos recruteurs. Cela va demander un fort investissement en Master 2 pour rattraper les bases.

Ceci dit rien d'impossible dans les deux cas, tout est question d'opportunités à saisir et de rencontre.

Par **LouisDD**, le **11/01/2017** à **13:40**

Salut

Je rejoins Poussepain : sans base de droit même si vous êtes éligible pour intégrer ce Master, vous devrez rattraper les bases de 4 ans de droit, plus l'année de la spécialisation de M1...

Du coup même avec une expérience professionnelle valorisante et un M2 en Grande Pâtisserie (GP), le risque est que même si vous pouvez intégrer le M2, arriverez vous à effectivement y entrer sachant que la sélection est assez raide en M2 en droit...

Il reste à voir si c'est plus simple d'intégrer un M1 dans la spécialité voulue pour rattraper les bases, choper la méthodologie et l'esprit juridique, puis rentrer peut être plus facilement dans ce M2 et faire un M2 dans les meilleures conditions ?

Ou alors galérer un peu plus en entrant dans le M2...

À vous de voir.

Vous avez l'air fixé(e) sur l'aspect stage à trouver, peut être faut il d'abord voir l'aspect entrée et lacunes/rattrapages de retard.

Concernant le stage, il me semble logique qu'il soit accessible du moment où vous êtes accepté(e) en M2 : il y a peut être des conventions, des accords des partenariats ou une liste de contacts...

Après ne connaissant pas le M2 en question, qu'en sais je...

À plus

Par **Che63**, le 11/01/2017 à 15:08

Bonjour et merci pour vos réponses,

Avant d'intégrer le Master 2 en Gestion de Patrimoine (qui est par ailleurs aujourd'hui plébiscité par certains notaires déjà en activité), j'ai obtenu une licence Éco/Droit en 2010, j'ai continué en choisissant un parcours axé sur la Finance et j'ai décidé de me spécialiser en Gestion de Patrimoine. C'est grâce à ce diplôme que j'ai acquis certaines connaissances en matière de Droit Civil. Voici quelques exemples des matières étudiées : Droit de la famille, Régimes matrimoniaux, successions, bilan patrimoniaux etc... le Droit civil prend une place très importante dans la Gestion de patrimoine (ces matières sont essentielles pour l'exercice du métier).

Si je vous ai sollicité sur ce forum, ce n'était pas avoir des avis à propos de ma légitimité/capacités à intégrer le M2 Droit Notarial (le jury le fera sans aucun doute) mais plutôt pour avoir des avis d'anciens étudiants et/ou professionnels du métier concernant leur expérience en matière de recherche de stage et l'accès à l'emploi.

Bien évidemment, avant de chercher ce stage en question, il est primordial d'être reçu en M2... j'en suis bien consciente... Le stage de 24 mois étant obligatoire pour être nommé Notaire, et pour avoir entendu certaines de mes connaissances dire que ce stage était très difficile à obtenir, je me tourne vers vous pour avoir vos avis.

Êtes vous du métier ? Avez vous une expérience dans le domaine du notariat ? Connaissez vous des proches dans ce secteur ? Si oui alors je suis intéressée par vos conseils.

Merci à LouisDD et Poussepain d'avoir pris le temps de me répondre !

Bien à vous

Par **LouisDD**, le 11/01/2017 à 15:36

Salut

Ne prenez pas mal nos inquiétudes quant à votre légitimité à intégrer un M2, nous voulions seulement bien rappeler les conséquences d'un tel engagement vis à vis des études de bases. Mais vu que vous avez suivi un cursus droit, ces inquiétudes ne sont donc pas raisonnées !

Le plus dur pour le notariat est d'acquérir une charge ou une part d'une société (si mes cours d'institutions judiciaires et lectures du forums sont en bons état).

Il me semble qu'un des membres est Notaire, Olivier je crois !

À voir s'il pointe le bout de son nez par ici !

À plus

Par **Che63**, le 11/01/2017 à 15:43

Merci LouisDD ! Alors peut-être que ce cher Olivier pourra m'aider !
Bonne journée

Par **Poussepain**, le 11/01/2017 à 17:34

Re-bonjour,

Ma réponse ne concernait pas l'accès au M2 mais bien l'accès au stage.

La gestion de patrimoine peut intéresser une étude, mais ce n'est pas le métier de base du notaire.

La question que ce dernier va se poser c'est la pertinence du cursus juridique pour le notariat.

Or les bases du juriste sont acquises avant le Master 2 et ne pas avoir fait 4 ans de droit auparavant peut donc apparaître comme un frein.

Vous dites que vous avez pu obtenir ces bases, donc pas de difficultés a priori.

L'aspect gestion de patrimoine sera un plus pour une étude souhaitant se diversifier sur ces problématiques et, à défaut, vous pourrez répondre aux exigences classiques du métier.

Comme je vous le disais, tout dépendra de l'état d'esprit de votre recruteur et aux besoins du cabinet.

A mon sens il aurait été handicapant de n'avoir fait qu'un M2 notariat sans maîtriser a minima le droit civil (et aussi le droit commercial et un peu de public), sauf pour un poste uniquement axé sur la gestion de patrimoine (sans doute plus rare).

Par **Floflo**, le 24/02/2021 à 22:58

Bonjour, peux tu nous donner des news sur tes candidatures en droit notarial stp ? Je suis aussi issu d'un parcours en finance et aimerai m'y orienter. Excellente journée